



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Room 100,  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6  
Bid Fax: (204) 983-0338

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada -  
Western Region  
Room 100,  
167 Lombard Ave.  
Winnipeg  
Manitoba  
R3B 0T6

<b>Title - Sujet</b> Services De Gestion Des Installatio	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EV385-172530/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> INAC EV385-172530	<b>Date</b> 2017-06-07
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWZ-050-10213	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWZ-6-39309 (050)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-06-20</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> McRuer, Dan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwz050
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204) 295-6634 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204) 983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> VOIR CI-INCLUS	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**La modification n° 005 vise à informer de ce qui suit :****DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS REÇUE PENDANT LA PÉRIODE DES SOUMISSIONS****PARTIE 1**

1. Énoncé des travaux, point 1.4, paragraphe 3. Est-ce que le personnel du fournisseur de services pourra acheter des repas à la cafétéria du bâtiment de recherche principal?

Réponse : Les règles de fonctionnement de la cuisine commerciale n'ont pas encore été établies.

2. Énoncé des travaux, point 1.5. Est-ce que le fournisseur de services est responsable de la fourniture du carburant pour les génératrices?

Réponse : Non.

3. Énoncé des travaux, point 1.5. Est-ce que l'infrastructure est en place aux installations pour assurer l'accès Internet? Dans la négative, est-ce que le fournisseur de services devra l'installer?

Réponse : Le fournisseur des services devra offrir la connexion Internet pour relier l'infrastructure du réseau.

4. Appendice C. Inventaire de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) et du matériel fourni par le gouvernement (MFG) - Une fois les stocks de la première année épuisés, qui est doit assumer les coûts de remplacement des articles consommables et des pièces de recherche essentielles?

Réponse : Le fournisseur de services. Le stock de grenier (EFG et MFG) doit être acheté, livré et géré par le fournisseur de services en fonction de la consommation et des prévisions (tâche 3.9, Gestion de l'inventaire), dans le but d'assurer un stock suffisant sur place jusqu'au prochain ravitaillement maritime annuel (appendice B, Plan de gestion de l'inventaire). Le fournisseur de services n'a pas besoin d'acheter les stocks existants, mais il doit en faire l'inventaire (tâche 2.4.4(b)), consigner la consommation dans CMMS et justifier le matériel utilisé.

5. Énoncé des travaux, point 1.6. Est-ce que des activités spéciales, comme un évènement public pour lequel le fournisseur de services s'est engagé, feront partie du processus d'autorisation de tâches?

Réponse : Se reporter au point 3.5.4 de l'ET.

6. Appendice C. Inventaire de l'EFG et du MFG, des produits d'entretien de la SCREA - Est-ce que la somme de la colonne *Livré en août 2016* et de la colonne *Quantité annuelle 2017* égale l'inventaire total au début du projet?

Réponse : L'annexe C est remplacée par les fichiers fournis au paragraphe 1.7.9 de l'ET.

7. Point 6 de la DDP. Le délai moyen de l'industrie pour obtenir une cote de fiabilité approfondie pour un nouvel employé est de trois mois. Est-ce qu'une période de grâce sera accordée au fournisseur de services pour les attestations de sécurité tant que le fournisseur de services peut prouver le statut de l'employé?

Réponse : Se reporter à la modification du paragraphe 3.8.6 de l'ET.

8. Point 3.1 de l'ET. Qui est responsable des coûts connexes aux pièces d'équipement importantes (3 000 \$ ou plus, TPS et expédition en sus)?

Réponse : Le Canada fournira l'équipement ou appliquera les dispositions du paragraphe 4 de l'ET.

**PARTIE 2**

1. Point 3.9 de l'ET. Est-ce que le fournisseur de services est responsable des coûts de transport relatifs au ravitaillement maritime?

Réponse : Oui.

2. Point 3.8 de l'ET. Après les heures normales, est-ce qu'un employé doit être en poste au bureau de sécurité en tout temps? Ou est-ce que le personnel de sécurité est autorisé à quitter le bureau pour faire des patrouilles à pied? Est-ce que le personnel de sécurité doit être armé?

Réponse : Conformément au point 3.8.1 de l'ET, un employé de sécurité doit être présent sur place en tout temps, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit au bureau en tout temps. Quand il n'est pas au bureau, le fournisseur de services doit s'assurer qu'il est possible de communiquer avec lui par cellulaire ou un autre type d'appareil de télécommunications (fourni par le fournisseur de services) et que les alarmes de sécurité sont transférées à un autre employé du fournisseur de services afin de pouvoir y répondre. Le personnel de sécurité ne sera pas armé.

3. Point 1.5 de l'ET. Il n'y a pas eu d'examen du système de gestion d'immeuble (SGI) pendant la visite du site. Est-ce que des qualifications spécifiques sont nécessaires pour le fonctionnement et la maintenance du SGI? Est-ce que le fournisseur de services sera formé en fonction de ces exigences?

Réponse : Définition de Wikipédia : « Un SGI, également appelé immotique, est un système de commande informatisé qui contrôle et surveille l'équipement mécanique et électrique d'un immeuble, notamment la ventilation, l'éclairage, les systèmes d'alimentation, les réseaux d'incendie et les systèmes de sécurité. » Il est donc nécessaire que l'employé possède des compétences en informatique. Les qualifications dépendent des systèmes spécifiques que l'employé est appelé à gérer.

4. Point 1 de l'ET. On pourrait s'attendre à ce que les temps de réponse ne soient pas les mêmes pour l'entretien des ascenseurs que pour les autres équipements. Est-ce que les temps de réponse pour l'entretien des ascenseurs sont les mêmes que ceux indiqués dans l'ET?

Réponse : Il n'est pas nécessaire d'avoir un mécanicien d'ascenseurs sur place en tout temps. Le fournisseur de services doit exécuter l'entretien périodique et répondre aux demandes de service conformément aux normes applicables. Si l'exécution d'une demande de service exige du temps supplémentaire, par exemple s'il faut demander des techniciens appropriés le plus rapidement possible, il faut le signaler au responsable technique le plus rapidement possible. Le fournisseur de services doit assumer les coûts du transport et des sous-traitants.

5. Est-ce qu'un programme de surveillance des ours est nécessaire?

Réponse : Non.

6. Est-ce que le fournisseur de services est responsable de l'entretien préventif et des réparations des systèmes d'extinction des incendies?

Réponse : Oui.

7. Point 1.5 de l'ET. Est-ce qu'un véhicule sera fourni par le Canada au fournisseur de services pendant la durée du contrat?

Réponse : Oui.

8. Point 1.5 de l'ET. Est-ce que le fournisseur de services devra effectuer l'entretien préventif et les réparations de systèmes de réfrigération ou de congélation?

Réponse : Oui.

### **PARTIE 3**

1. Est-ce que de l'équipement téléphonique filaire sera fourni dans les bureaux? Dans la négative, est-ce que le fournisseur de services devra le fournir?

Réponse : Des téléphones IP seront installés dans les espaces fournis par le Canada.

2. Est-ce que des frais d'interurbains seront facturés au fournisseur de services? Dans l'affirmative, comment effectuera-t-on la facturation?

Réponse : Les appels interurbains professionnels sont payés par le Canada.

3. Est-ce que des tâches d'entretien préventif associées aux listes de vérification et aux calendriers d'entretien des lignes directrices sur l'entretien des installations seront exécutées par le Canada?

Réponse : Non. Se rapporter à l'appendice B de l'ET, Plan de fonctionnement et d'entretien.

### **PARTIE 4**

Point	Référence	
1	ET-1.5.21	<p>Il est indiqué qu'un véhicule sera fourni à l'entrepreneur lorsqu'il fournira une preuve d'assurance-responsabilité appropriée. On demande à SPAC de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui est responsable de l'entretien du véhicule pour les biens fournis par le Canada. <b>Réponse : Canada.</b></li> <li>• Qui est responsable de contracter l'assurance-dommages? <b>Réponse : Le fournisseur de services.</b></li> <li>• Est-ce que le véhicule est réservé à l'usage de l'entrepreneur? <b>Réponse : Oui.</b></li> </ul>
2	ET-3.6.3	<p>On demande à SPAC de confirmer si des laveuses et des sécheuses industrielles seront mises à la disponibilité de l'entrepreneur pour le lavage de la literie, du linge de maison, des taies d'oreiller et des serviettes de cuisine et de bain, conformément au point 3.6.3 de l'ET. Dans l'affirmative, est-ce que cet équipement sera le même que celui fourni aux visiteurs du triplex?</p> <p><b>Réponse : Non, l'entrepreneur utilisera les laveuses et sécheuses du triplex.</b></p>

3	ET-3.5	<p>Est-ce que SPAC peut préciser si l'entrepreneur sera autorisé à acheter des repas à la cuisine commerciale de la SCREA? Dans l'affirmative, veuillez préciser le coût.</p> <p><b>Réponse : Les règles de fonctionnement de la cuisine commerciale n'ont pas encore été établies.</b></p>
4	ET-3.9	<p>On demande à SPAC de clarifier si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion de l'inventaire comprend l'achat d'articles consommables une fois les « stocks de grenier » (EFG et MFG) épuisés.</li> <li>• Il est nécessaire d'acheter un « stock de grenier » auprès de l'État.</li> </ul> <p><b>Réponse : Partiellement correct. Le stock de grenier (EFG et MFG) doit être acheté, livré et géré par le fournisseur de services en fonction de la consommation et des prévisions (tâche 3.9, Gestion de l'inventaire), dans le but d'assurer un stock suffisant sur place jusqu'au prochain ravitaillement maritime annuel (appendice B, Plan de gestion de l'inventaire).</b></p> <p><b>Le fournisseur de services n'a pas besoin d'acheter les stocks existants, mais il doit en faire l'inventaire (tâche 2.4.4(b)), consigner la consommation dans CMMS et justifier le matériel utilisé.</b></p>
5	ET-3.4.3	<p>On demande à SPAC de clarifier si l'entrepreneur doit retirer la neige du toit des bâtiments.</p> <p><b>Réponse : Non.</b></p>
6	ET-3.5	<p>On demande à SPAC de clarifier toute norme sur les services d'entretien et leur fréquence.</p> <p><b>Réponse : Conformément aux lignes directrices sur le nettoyage écologique.</b></p>
7	ET-3.6	<p>On demande à SPAC de clarifier toute norme sur l'hébergement et sur la fréquence des nettoyages.</p> <p><b>Réponse : Conformément aux lignes directrices sur le nettoyage écologique et à la grille de nettoyage du triplex. Se reporter au point 1.7.10.</b></p>
8	ET-1.6	<p>On demande à SPAC de préciser sur les heures de travail indiquées au point 1.6 de l'énoncé des travaux (de 8 h à 20 h) sont les mêmes sept jours sur sept.</p> <p><b>Réponse : À moins d'avis contraire dans l'énoncé des travaux, le fournisseur de service doit proposer ses services cinq jours sur cinq. Se reporter au paragraphe 2.0 de l'ET, ainsi qu'aux sections 1.2 et 1.4 et aux modifications de la section 1.6.</b></p>

9	ET-1.6	<p>On demande à SPAC de clarifier si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien de l'entrepreneur sera nécessaire après les heures de travail.</li> <li>• Les périodes de travail seront définies au point 4 de l'ET (à l'aide d'autorisations de tâches).</li> </ul> <p><b>Réponse : Se reporter au point 3.5.4 de l'ET.</b></p>
---	--------	--

10	ET-3.1.1 et 3.1.2	<p>Les deux énoncés ci-dessous sur l'exploitation et l'entretien des bâtiments peuvent sembler contradictoires : « Offrir un niveau de service qui va au-delà de la portée des exigences sur le mandat et le cycle de vie... » et « Entretien tous les équipements et les systèmes de manière rentable... » Est-ce que SPAC peut clairement indiquer les services requis afin que l'entrepreneur puisse en assurer la prestation et établir les coûts connexes?</p> <p><b>Réponse : Se reporter à la modification de l'ET 3.1.2.</b></p>
11	ET-3.7.1	<p>On demande à SPAC de fournir une estimation des volumes annuels et des types de matières dangereuses que l'entrepreneur peut être appelé à gérer, emballer, retirer et éliminer.</p> <p><b>Réponse : Se reporter à la modification de l'ET 3.7.1.</b></p>
12	ET-3.7.5	<p>On demande à SPAC de clarifier si, pour une intervention de première ligne en cas de déversement, les entrepreneurs sont tenus de fournir des trousse de lutte contre les déversements et de les remplacer, le cas échéant. Dans l'affirmative, on demande à SPAC de clarifier si les coûts connexes doivent être intégrés aux frais mensuels fixes de la proposition financière.</p> <p><b>Réponse : Non.</b></p>
13	ET-3.7.6	<p>On demande à SPAC de clarifier si le rapport environnemental doit être conforme aux règlements territoriaux ou fédéraux.</p> <p><b>Réponse : Les deux.</b></p>

14	ET-3.8.4	<p>On demande à SPAC de clarifier si des clés, des clés électroniques ainsi que de l'équipement pour tailler des clés et programmer des clés électroniques seront fournis à l'entrepreneur.</p> <p><b>Réponse : Oui, mais le fournisseur de services ne doit pas tailler de clés. Le fournisseur de services est responsable de toutes les clés et cartes fournies.</b></p>
15	ET-3	<p>On demande à SPAC d'indiquer la limite de responsabilité de l'entrepreneur relativement aux activités d'exploitation et d'entretien. En d'autres termes, à partir de quel montant une autorisation de tâche est-elle émise?</p> <p><b>Réponse : Se reporter aux paragraphes 3.1 et 4 de l'ET.</b></p>
16	Appendice C de l'ET	<p>On demande à SPAC de fournir une liste complète de l'équipement disponible pour l'entrepreneur (y compris, mais sans s'y limiter, l'équipement du SCNG, comme des souffleuses et des pelles à neige).</p> <p><b>Réponse : Liste fournie au paragraphe 1.7.9 de l'ET.</b></p>
17	Appendice C de l'ET	<p>On demande à SPAC de préciser si l'entrepreneur doit assurer l'EFG et le MFG. Dans l'affirmative, SPAC devra fournir la valeur monétaire de l'EFG et du MFG.</p> <p><b>Réponse : L'entrepreneur est responsable de l'EFG et du MFG. Les coûts sont indiqués au paragraphe 1.7.9 de l'ET.</b></p>
18	ET-3	<p>On demande à SPAC de préciser si l'entrepreneur sera responsable de l'entretien de tout équipement de recherche scientifique des installations de la SCREA. Dans l'affirmative, veuillez fournir une liste spécifique.</p> <p><b>Réponse : Le fournisseur de services est responsable de l'entretien de l'équipement installé par l'entrepreneur. Se reporter aux documents Div 11 au point 1.7.3 des dessins d'atelier du complexe de la SCREA pour le bâtiment de recherche principal, des soumissions CP3 et des détails sur l'équipement scientifique.</b></p>

19	1.7.9.6 - EFG/MF G - Véhicules et équipement d'entretien fournis et ravitaillement maritime 2017	<p>On demande à SPAC de préciser si un monte-personne conçu pour l'extérieur sera fourni comme EFG.</p> <p><b>Réponse : Non.</b></p>
20	ET-3.9	<p>On demande à SPAC de préciser si l'EFG géré par l'entrepreneur devra être prêté contre signature par les chercheurs scientifiques du programme POLAR et invités. Dans l'affirmative, on demande à SPAC de confirmer si l'État remboursera les coûts de remplacement de cet équipement en cas de perte par une personne qui n'est pas à l'emploi de l'entrepreneur.</p> <p><b>Réponse : Non, l'EFG ne doit pas être prêté contre signature.</b></p>
21	ET-1.4.5	<p>On demande à SPAC de préciser combien de conteneurs maritimes seront à la disposition de l'entrepreneur sur place.</p> <p><b>Réponse : Le fournisseur de services aura à sa disposition le nombre de conteneurs à confirmer utilisés pour le ravitaillement maritime 2017 pour l'expédition d'articles conformément au paragraphe 1.7.9 de l'ET.</b></p>
22	ET-3.6	<p>On demande à SPAC de préciser si les résidents sont responsables du nettoyage de leur chambre pendant qu'il l'occupe et si les chambres doivent être nettoyées avant l'arrivée d'un nouveau résident.</p> <p><b>Réponse : Les résidents sont responsables de l'entretien pendant leur séjour.</b></p>



23	ET-3.9	<p>On demande à SPAC de préciser si le fournisseur des services est en mesure de contrôler l'accès à l'espace de rangement des articles consommables et des pièces de rechange.</p> <p><b>Réponse : L'espace réservé indiqué au point 1.4.5 de l'ET et l'espace partagé indiqué au point 1.4.6. de l'ET sont à accès restreint (avec carte électronique) et sont surveillés par caméras.</b></p>
----	--------	--

## PARTIE 5

N°	Source :	
1	S.O.	<p>On demande à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de bien vouloir préciser si l'entrepreneur sera responsable d'acheter les drapeaux et de les hisser/abaisser sur le site.</p> <p><b>Réponse : Non.</b></p>
2	Article 3.8.2 de l'EDT	<p>On demande à SPAC de préciser si le logiciel requis pour la programmation des cartes-clés électroniques sera fourni par l'entrepreneur.</p> <p><b>Réponse : Oui.</b></p>
3	Article 3 de l'EDT	<p>On demande à SPAC de bien vouloir préciser si le réapprovisionnement du matériel, de l'équipement et des stocks généraux requis devrait être coordonné avec les opérations de POLAIRE ou si l'entrepreneur devrait gérer ses expéditions de manière indépendante.</p> <p><b>Réponse : L'entrepreneur (le fournisseur de service) devra gérer ses expéditions de manière indépendante.</b></p>
4	Article 2.3.1 de l'EDT	<p>Il est indiqué que deux (2) licences pour accéder au SIGE seront fournies au représentant ministériel (lecture seule). On demande à SPAC de bien vouloir préciser si l'entrepreneur doit fournir la formation relative au SIGE au représentant ministériel.</p> <p><b>Réponse : Oui, une orientation d'une heure.</b></p>
5	Article 3.7.3 de l'EDT	<p>a.) On demande à SPAC de bien vouloir préciser si les services publics seront traités par l'entrepreneur comme des coûts facturés, et donc, remboursables. b.) On demande également à SPAC de fournir une liste complète des services publics dont l'entrepreneur doit effectuer le suivi.</p> <p><b>Réponse a.) Non. b.) Voici les services publics dont le suivi doit être effectué : huile de chauffage, électricité, eau, égouts et déchets.</b></p>
6	Article 3.8 de l'EDT	<p>On demande à SPAC de bien vouloir préciser si le personnel de l'entrepreneur devra porter une carte d'identité. Si oui, les cartes seront-elles fournies par l'État?</p> <p><b>Réponse : Non.</b></p>